Image not found or type unknown

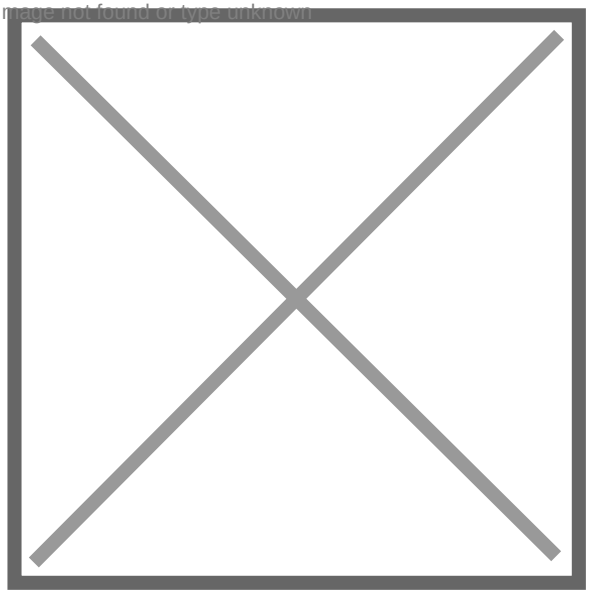

Dettes personnelles à un particulier

Par **loire_old**, le **09/10/2007** à **17:54**

Mes parents, des personnes agées (80 ans) sont en surendettement. Ils ont un dossier à la banque de France qui a mis en place un échéancier, depuis avril. Une ex voisine à mes parents se manifeste. Elle a preté de l'argent à mes parents (5000 euros, Maman a signé une reconnaissance de dette). Bien entendu cette somme n'a pas été inclus dans la dette auprès de la banque de France. Mes parents "avaient oublié".

1-Cette voisine, peut-elle se retourner vers nous les enfants pour le réglement de cette somme ?

2-Bien entendu, mes parents ne peuvent pas régler cette somme. Il leur reste 37 euros par mois et , nous les enfants, faisons très souvent des courses, des caddies. Afin de prouver leur bonne volonté, mes parents voudraient verser 20 euros tous les mois à cette dame. est ce une bonne solution?

Merci pour vos conseils.

Par **Jurigaby**, le **09/10/2007** à **19:43**

Bonjour.

-Non, absolument pas..

-C'est au créancier de décider. Il peut accepter ou refuser, mais si il refuse, attendez vous à

une saisie vente des meubles..

Par **LEEKIM**, le **20/11/2007** à **22:09**

La meilleure des solutions, c'est de redeposer un nouveau dossier à la bdf en incluant cette nouvelle créance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés